

ANNEXE III

modifiée par l'arrêté du 12 janvier 1999

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BREVET PROFESSIONNEL MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GÉNIE CLIMATIQUE			CFA ou section d'apprentissage habilité Formation continue en établissement public	Formation continue en établissement public habilité	CFA ou section d'apprentissage non habilité enseignement à distance Formation continue en établissement privé			
ÉPREUVES	UNITÉS	COEF	FORME	DURÉE	FORME	DURÉE	FORME	DURÉE
E.1 Etude, préparation et suivi d'une réalisation	U.10	(5) 4 1	CCF	-	CCF	-	écrit rapport oral	5h30 0h30
E2 Étude, mise en oeuvre et confinement des fluides	U.20	(7) 2 5	écrite et pratique	3 h 17h	écrite et pratique	3 H 17h	écrite et pratique	3 H 17h
E.3 Contrôle, régulation et prévention des risques électriques	U.30	3	écrite et pratique	3 h	CCF	-	écrite et pratique	3 H
E.4 Mathématiques	U.40	1	écrite	1 H	CCF	-	écrite	1 H
E.5 Expression française et ouverture sur le monde	U.50	3	ponctuel écrit	3 H	CCF	-	ponctuel écrit	3 H
Epreuve facultative : Langue vivante étrangère	UF		orale		15 min préparation		15 min interrogation	

45